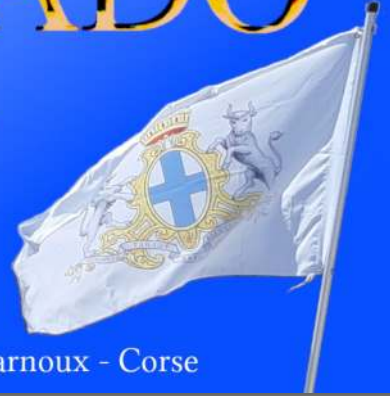




L'ACAMPADO

*"Soyez toujours prêts à témoigner
de l'Espérance qui est en vous."
(1Pet 3.15)*

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
Prieuré Saint Ferréol - Marseille - Aix - Alleins - Carnoux - Corse



LA SATISFACTION

~ M. l'abbé Xavier Beauvais ~

Je voudrais vous parler d'un des actes du pénitent.

Non pas la contrition, ni la confession, mais la satisfaction. Au pénitent contrit, le prêtre impose une pénitence pour satisfaire à la justice divine. Cette satisfaction d'ordinaire est telle qu'elle serait bien dérisoire s'il n'existait pour y suppléer, la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, dont la valeur est inépuisable.

Réparer un dommage ou une injure commis à l'égard de quelqu'un, c'est lui donner satisfaction. La satisfaction pénitentielle est de cet ordre-là. Elle consiste à offrir une compensation à Dieu que nous avons offensé. Mais il n'est pas possible de compenser parfaitement en pareil cas. L'offense se mesure à la dignité de la personne offensée. Ainsi, le péché commis à l'égard de Dieu emprunte à la majesté divine, une certaine infinité. C'est pourquoi, seul, un Homme-Dieu, peut offrir une satisfaction qui soit équivalente à l'offense. En vertu de la Passion que Notre Seigneur a offerte pour nous et que l'absolution nous applique, Dieu a reçu satisfaction. Remise est faite de notre

On sait que des deux peines consécutives à la faute, la peine du dam est annulée par l'opération de la Grâce de Notre Seigneur, mais la peine des sens demeure à notre charge.

Peine du dam, peine des sens, sont en effet les deux peines de l'enfer.

La **peine du dam**, c'est l'éternelle privation de la jouissance divine et la conséquence logique de notre éloignement coupable de Dieu. C'est d'ailleurs, cet éloignement coupable de Dieu qui constitue l'élément formel, et comme l'âme, de tout péché grave.

La **peine des sens** quant à elle, résulte de notre attachement déréglé à quelque bien créé qui en est la matière. En cherchant là, indûment notre bonheur, nous nous sommes détournés de Dieu, qui est le bien infini, nous avons rompu avec Lui.

Si la peine du dam est infinie en valeur et n'est expiée que par la rédemption de l'Homme-Dieu, la peine des sens est un désordre à notre mesure. Cette peine chez les damnés n'est éternelle que par suite de leur fixation définitive dans le mal.

Quand nous sommes rentrés en grâce avec Dieu, cette peine redevient ce qu'elle est par elle-même, une peine temporelle.

Faute d'avoir satisfait ici-bas, notre âme y sera condamnée dans l'autre vie, avant d'entrer au ciel. Elle passera donc par le purgatoire qui, comme son nom l'indique, est un lieu où l'on purge sa peine.

INTENTION DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE



Pour les séminaristes du monde entier

faute. Notre âme est lavée de la souillure qu'elle avait encourue et elle est sauvée de la damnation éternelle qui en devait résulter. Mais, il convient que tout en s'appropriant la Passion du Christ, elle y ajoute la sienne, comprenant elle-même son péché, dans la mesure imparfaite où elle le peut.

« Il est juste, dit saint Thomas, que celui qui a accordé à sa

volonté plus qu'il ne devait, endure ce qui est contraire à sa volonté : ainsi sera rétabli l'équilibre moral. »

Telle est la première raison de la satisfaction.

Il y a une seconde raison. Il ne s'agit pas seulement de réparer, dans la mesure où nous le pourrons, l'offense faite à Dieu. Il faut encore prendre des précautions pour s'empêcher de retomber dans les mêmes fautes.

Le péché mortel, pour autant qu'il a été une recherche désordonnée du bien changeant, a produit dans l'âme, une certaine disposition, voire une habitude, s'il y a eu répétition fréquente. La faute, une fois remise, ces péchés peuvent demeurer, affaiblis sans doute par la grâce, de telle sorte qu'ils n'ont plus la force de nous dominer, mais suffisants encore pour que, notre devoir soit d'y prendre garde.

C'est la délectation qui a produit ces penchants. C'est elle qui nous incline au mal ; or, le contraire de la joie, la peine, nous détournera du péché. Il faut donc savoir nous punir, et traiter la pauvre bête humaine que nous sommes, afin de nous affermir dans la résolution d'éviter le péché.

Par exception, il est vrai, la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ peut instantanément guérir l'âme à fond.

De même dans l'ordre spirituel, parfois il remue si profondément le cœur de l'homme qu'il lui rend aussitôt toute la santé de l'âme, remettant la faute et supprimant tous les restes du péché. Ce fut le cas de sainte Marie-Madeleine. Mais d'autres fois, il remet d'abord la faute par un coup de sa grâce opérante et ensuite, par sa grâce coopérante, il aide la volonté humaine à détruire progressivement les restes du péché.

Ce que je dis ici de la satisfaction parfaite par rapport à son second but, est aussi vrai du premier. La douleur qui accompagne ici-bas la détestation du péché, peut se trouver assez aiguë pour suffire par elle-même à expier toute la peine temporelle que nous avons méritée. L'humiliation que produit ensuite l'aveu de nos turpitudes, la mise à nu

de nos intentions perverses sont assez pénibles pour apporter une certaine compensation à la délectation mauvaise goûtée dans le mal.

Mais d'ordinaire, toute cela n'est encore qu'un commencement, et il y a lieu de poursuivre l'expiation par des œuvres de pénitence. Après la contrition et la confession, c'est la satisfaction proprement dite, le troisième des actes qui forment la matière du sacrement.

« La compensation de toute la peine due au péché ne se fait pas au moment où la faute grave est remise, dit saint Thomas, mais lorsque sont accomplis tous les actes de la pénitence. »

Où trouver alors des œuvres satisfaites qui visent le double but dont nous avons parlé ?

Saint Thomas tient de la tradition chrétienne qu'elles se ramènent à trois espèces.

- D'abord, celles qui nous intéressent en nos biens extérieurs et la principale est **l'aumône** par laquelle nous sacrifions quelque chose de notre avoir en faveur du prochain.

- Ensuite, celles qui affligent notre corps, et **le jeûne** est le plus indiqué pour châtier efficacement la chair, cause de tant de chutes.

- Enfin, celles qui nous touchent en notre âme, et là, **la prière** est le grand moyen de soumettre humblement à Dieu, toutes nos forces spirituelles.

Ces trois œuvres et toutes celles qui s'y rattachent, atteignent le double but dont nous avons parlé.

D'une part, elles nous soustraient quelque chose d'équivalent à l'abus que nous avons commis et cela nous l'offrons à Dieu, en compensation, pour l'injure dont nous nous sommes rendus coupables ; d'autre part, elles s'attaquent à la racine même de nos fautes qui est, suivant le cas, l'avarice, la volupté ou l'orgueil. Elles nous punissent par où nous avons péché, pour nous détourner des manquements semblables.

Quand le pénitent se châtie lui-même, la valeur satisfaites de son œuvre est à la mesure de l'âme qu'il y met, à la mesure de l'amour de Dieu qui l'inspire intérieurement. Mais quand il accomplit la pénitence que le confesseur lui a imposée, son œuvre est bien autrement efficace. La puissance divine passe en elle et s'en sert comme d'un instrument pour parvenir à des résultats qui la dépassent. La miséricorde infinie et la vertu infinie

du Rédempteur Lui-même, donnent une valeur comme infinie, à la pénitence qui fait partie du sacrement.

À côté des peines que le prêtre a déterminées, il y a toutes les épreuves auxquelles nous nous résignons, les considérant comme envoyées par la Providence, pour la réparation de nos péchés.

Cette résignation volontaire, cette patience est valable aussi.

Et le prêtre peut l'élever d'avance à la



Retour du fils prodigue
Rembrandt, XVII^e (Saint-Petersbourg)

dignité de satisfaction sacramentelle.

Dans ce cas, sa valeur sera augmentée de beaucoup. Le pouvoir des clefs que le prêtre tient de Notre Seigneur, lui donne pour expier les péchés commis, une efficacité bien supérieure à ce qu'elle produirait par elle-même.

C'est là tout le sens des paroles que le prêtre prononce après l'absolution :

« Que tout ce que tu feras de bien ou supporteras de pénible te serve pour la rémission de tes péchés. »

Ainsi se trouve complétée la pénitence que beaucoup trouvent souvent trop légère, cette pénitence que le prêtre impose au pécheur. Elle l'est encore grâce aux paroles qui précèdent dans cette même formule. Le prêtre en appelle, pour parfaire la pénitence « à la passion du Christ et aux mérites de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints. »

Appelons-en aux mérites de la Bienheureuse Vierge Marie pour la satisfaction de tous nos péchés.

LE TIERS-ORDRE

ÊTRE MEMBRE DU TIERS-ORDRE DE SAINT-PIE X

Dès la fondation de la Fraternité Saint-Pie X, au lendemain du désastreux concile Vatican II, Monseigneur Lefebvre veut non seulement ériger des séminaires, mais aussi adjoindre les fidèles à cette entreprise de restauration de la Tradition. Nos statuts apparemment simples, mais tellement adaptés à notre époque précisent en effet : « l'esprit qui anime le Tiers Ordre est celui qui anime la Fraternité sacerdotale, c'est-à-dire l'esprit de l'Église, sa foi vivante manifestée par toute sa Tradition, son magistère infaillible, exprimée et exposée dans le catéchisme du concile de Trente, dans la Vulgate, dans l'enseignement du Docteur angélique, dans la liturgie de toujours. » Cette citation lapidaire nous donne tout le programme d'une véritable sanctification. Monseigneur n'avait de cesse, en particulier, de recommander la lecture assidue et constante de ce maître livre : le catéchisme du concile de Trente ; évidemment, il le connaissait lui-même à la perfection et désirait, par véritable charité théologale, que tous en soient aussi pénétrés.

Certes, la Fraternité Saint-Pie X est sacerdotale et les fidèles qui lui sont unis savent très bien que le sacrement de baptême qui en fait d'autres Christs n'en fait pas pour autant d'autres prêtres. Il n'en reste pas moins que la prière des fidèles est quasi indispensable au développement sacerdotal de l'Église. On connaît le mandement de l'évêque le jour de l'ordination : « puisque sur un navire, nos très chers frères, les raisons de craindre ou d'espérer sont

les mêmes pour le pilote et les passagers, ils doivent avoir les mêmes sentiments, puisque leurs intérêts sont identiques. C'est donc avec raison que les Pères ont établi de consulter les fidèles dans le choix des ministres de l'autel ».

Les intérêts des fidèles comme des prêtres sont identiques; en effet, le sacrifice de la messe réalisé à la perfection par un prêtre tout imprégné de sa fonction, est vraiment un trésor pour l'Église : c'est même sa vie. Toutes les grâces en découlent. Là est toute la raison de notre Tiers Ordre : cette union profonde des membres à tous les prêtres de la Fraternité dans un seul but : la sainteté par et dans le sacrifice de la Croix renouvelé sur l'autel.

On pourrait s'étonner que Monseigneur Lefebvre n'ait donné que très peu d'obligations propres au Tiers Ordre, comme en ont d'autres, celui des Capucins par exemple ou celui des Dominicains. Mais le motif est aussi simple que celui de la Fondation de la Fraternité.

Combien de fois notre fondateur n'a-t-il pas répété que la spiritualité de la Fraternité n'avait rien de particulier ; c'est celle de l'Église disait-il, et c'est la messe. Il n'est que de relire justement tout l'enseignement du concile de Trente pour comprendre que toute l'Église est orientée et ordonnée à ce sacrifice, renouvelé chaque jour. Ainsi une connaissance toujours approfondie de ce mystère pour y participer de façon toujours plus pénétrante est tout l'objet de notre Fraternité pour ses prêtres comme pour les chers fidèles qui lui sont unis.

Il est donc à souhaiter que le Tiers Ordre se développe pour entretenir cette constante union à Notre

Seigneur. Il est bon que des fidèles généreux, quel que soit d'ailleurs leur âge, s'unissent chaque jour aux prêtres dans leur fonction sacrée. Il est nécessaire que des âmes pieuses prient et offrent leurs sacrifices pour que le Maître de la moisson suscite de nombreuses vocations. Les moments actuels, en particulier le motu proprio Traditionis custodes, montrent à l'envi la pertinence de cet attachement de foi à la messe comme à la fondation des séminaires que nos prières doivent contribuer à remplir.

Abbé Benoît de JORNA

MEMBRES DE LA FAMILLE

LE TIERS ORDRE DE LA FSSPX : QUEL INTÉRÊT À L'HEURE PRÉSENTE ?

Bien chers fidèles et amis de la Fraternité Saint-Pie X,

Cette lettre s'adresse à tous ceux qui aspirent à la sainteté ; à tous ceux qui cherchent un moyen facile et une aide efficace pour arriver au Ciel ; à tous les catholiques qui aiment sincèrement la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et qui voudraient lui être plus étroitement unis.

Elle s'adresse surtout à toutes les âmes sincères qui aiment Notre-Seigneur et qui veulent le lui prouver en lui donnant « quelque chose de plus ».

Je ne vous parlerai pas ici du sacerdoce, ni de la vie religieuse, mais d'un autre moyen que l'Église donne aux fidèles pour les aider : le Tiers Ordre. Tous les grands ordres religieux en ont un, et si Mgr Lefebvre a voulu en fonder pour la Fraternité, c'est qu'il y voyait un puissant moyen de sanctification.

Le Tiers Ordre est une des « branches » de la Fraternité. Devenir membre du Tiers Ordre, c'est donc appartenir à la famille de la Fraternité, au même titre que les prêtres, les frères, ou les oblates. C'est rentrer dans sa vie, dans son combat, dans ses joies et dans ses soucis ; c'est soutenir tous les autres membres par sa propre fidélité, et être aidé à son tour par tous quand la lutte fatigue et que le courage manque. C'est, en définitive, le dogme de la Communion des saints, si beau et si consolant, vécu au quotidien !

En ce 1er novembre 2020, fête de tous les Saints, cela fait quarante ans exactement que notre fondateur mettait par écrit la règle du Tiers Ordre de Saint-Pie X. À l'image de sa vie, ce règlement est discret, concis, mais très riche et très profond ; et s'il est suivi avec fidélité et générosité, il trace une route claire vers la sainteté.

En le lisant, on s'aperçoit qu'il n'exige rien d'extraordinaire, rien de très difficile, rien qui fasse peur : prière du matin et du soir, récitation du chapelet, assistance à la messe, quelques jours de jeûne et l'abstention de loisirs dangereux. N'y retrouve-t-on pas la vie normale du chrétien, ce à quoi il s'est engagé depuis son baptême ?

Mais, objectera-t-on, un Tiers Ordre n'est-il pas réservé à une élite, à ceux qui sont avancés dans la vie spirituelle, au point qu'on puisse légitimement penser : « Le Tiers Ordre, ce n'est pas pour moi ! » ?

Si le Tiers Ordre est réservé à une élite, c'est d'une élite d'amour qu'il s'agit. Ce qui fait à la fois la grandeur et la facilité d'accès au Tiers Ordre, c'est que l'esprit qui l'anime n'est pas différent de celui de l'Église elle-même, celui du Cœur de Notre-Seigneur : un esprit d'amour envers Dieu et d'amour envers les âmes. Et la flamme de cet amour brûle, se ravive et s'entretient tout simplement au pied de l'autel, par l'assistance au sacrifice de la Messe avec un cœur ardent, attentif, généreux.

Le Tiers Ordre est donc ouvert à tous, grands et petits (dès douze ans, si les parents y consentent), forts et faibles, fidèles et pécheurs : pourvu que tous soient prêts à aimer Celui qui les aime d'un amour si grand qu'il est descendu du Ciel pour monter au Calvaire et mourir sur la Croix.

Nombreux sont alors les avantages des membres du Tiers Ordre.

Tout d'abord des avantages pour leur propre sanctification : participant au trésor spirituel de la Fraternité, à toutes les richesses surnaturelles acquises par les membres, ils reçoivent personnellement une plus grande abondance de grâces. Chaque messe célébrée quotidiennement dans le monde entier, chaque prière récitée, les sacrifices et les mérites de tous, tout cela leur appartient et ils peuvent y puiser librement.

Mais il y a plus encore : chaque tertiaire a l'immense consolation de pouvoir aider directement la Fraternité dans son apostolat, dans son combat : par les efforts qu'il fait chaque jour pour tenir ses engagements, par les prières et les sacrifices qu'il offre à Dieu, il accroît ce trésor spirituel et soutient puissamment la grande famille dont il fait partie.

Combien toutes ces considérations doivent vous encourager, chers fidèles, à vous engager dans cette humble armée de la Fraternité si chère au cœur de Dieu ! Son cinquantième anniversaire que nous célébrons aujourd'hui est une belle occasion de faire le pas et de décider personnellement, ou même en famille, de s'enrôler ardemment sous la bannière du Christ notre Roi. «

Dominus Rex noster, ipse salvabit nos ! Le Seigneur est

notre Roi, c'est Lui qui nous sauvera. » (Antienne des vêpres du Christ-Roi). Renseignez-vous auprès des prêtres de vos prieurés : ils vous expliqueront comment vous inscrire pour devenir tertiaires de la Fraternité.

Quelle joie pour le Cœur de Dieu, quel soutien pour l'Église, quel honneur pour vous et quelle aide pour la Fraternité, si cette année de nouveaux membres affluaient en nombre, et si tous les anciens devenaient plus fervents et plus saints ! C'est là un de mes souhaits les plus chers. Je le confie au Cœur brûlant de Notre Seigneur Jésus-Christ, et je vous remercie de votre générosité.

Bien volontiers je vous bénis tous.

*Menzingen, le 1^{er} Novembre 2020
Don Davide PAGLIARANI,
Supérieur général*



Le Tiers Ordre de Saint-Pie X



LE TIERS-ORDRE ET LES PAPES

LE BON LEVAIN...

Le Pape Léon XIII en était certain : « J'ai la conviction, disait-il, que c'est par le Tiers-Ordre que nous sauverons le monde. » Saint Pie X est non moins direct « cette restauration de toutes choses dans le Christ qui me tient tant à cœur, c'est du Tiers-Ordre que j'en attends l'accomplissement. » Pie XI décrit les effets sociaux d'une telle œuvre : « Par l'institution du Tiers-Ordre sont jetés les fondements d'une société nouvelle, c'est-à-dire changée de fond en comble (...) Ses règlements forment un programme de vie publique et privée, et font de la société civile une alliance fraternelle, cimentée par la pratique de la vie chrétienne. »

Les tertiaires doivent avoir à cœur de méditer cela et ils « s'efforceront de faire pénétrer l'esprit de

Jésus-Christ dans le courant de la vie sociale, par tous les côtés où ils y ont accès » ; de « susciter et défendre le règne social de Notre Seigneur », dit Mgr Lefebvre.

DES MODÈLES DONT LE MONDE A BESOIN...

« Du moment que le Tiers-Ordre a pour but de former des membres à la perfection de la vie chrétienne, bien qu'ils restent plongés dans les embarras du siècle - tant il est vrai qu'aucun état, qu'aucun genre de vie n'est incompatible avec la sainteté - il arrive nécessairement que, là où les tertiaires sont nombreux, et vivent conformément à leur Règle, ils sont pour tous ceux qui les entourent, un grand encouragement, non seulement à remplir tous leurs devoirs, mais aussi à atteindre une perfection de vie supérieure à celle que prescrit la loi commune », écrit saint Pie X.

LA SAINTÉTÉ DE L'ÉGLISE S'ÉTEND : ...

Peut-on mesurer la profonde influence exercée par les membres du Tiers-Ordre ?... Plus il y a de tertiaires dans une paroisse, et plus le niveau spirituel s'élève : c'est le vœu le plus cher du prêtre enfin réalisé!

En adoptant comme ils le font la spiritualité et la position doctrinale de la Fraternité Saint-Pie X, les membres du Tiers-Ordre étendent le champ d'actions du prêtre. Petit-à-petit le prêtre « gagne du terrain ».

Les intelligences et les cœurs par la méditation et la communion sont tendus dans la même direction en pleine harmonie avec le prêtre : c'est toute une onde de sainteté qui se répand.

Abbé François FERNANDEZ

ÉTAPES POUR DEVENIR MEMBRES

1. Une personne désirant faire partie du Tiers-Ordre fait une **demande écrite** au secrétariat du T.O.
2. Elle reçoit plusieurs documents de présentation du T.O. dont une fiche d'inscription.
3. La personne retourne sa **fiche d'inscription** au secrétariat.

4, Elle reçoit une **carte de postulant**.

5. Au bout d'**un an** minimum, le postulant fait sa demande écrite d'engagement définitif.

6. Le secrétariat envoie **au prêtre** qui suit ordinairement le postulant une lettre pour demander son avis.

7. Le prêtre retourne la feuille de témoignage avec la date fixée pour l'engagement.

8. Le secrétariat envoie au prêtre **la carte de membre définitif** avec le matériel commandé (insigne, médaille et crucifix) et le rituel d'engagement.

9. Après la cérémonie, le prêtre (ou le tertiaire) retourne au secrétariat **le double signé** de la carte de tertiaire.

LA RÈGLE DU TIERS-ORDRE DE SAINT-PIE X

BUT DE LA FONDATION DE CE TIERS-ORDRE

La sanctification personnelle et celle des personnes dont les membres du Tiers-Ordre ont la charge.

PATRONAGE DU TIERS-ORDRE : LE SAINT PAPE PIE X

L'obtention de la sanctification aujourd'hui se réalise dans un monde qui s'y oppose par des erreurs et des hérésies subtiles, introduites dans tous les milieux catholiques sous le nom de modernisme.

Or le pape saint Pie X a été canonisé pour avoir courageusement dénoncé ces erreurs modernes et montré l'exemple de la sainteté dans la fermeté de la doctrine, la pureté des mœurs et la dévotion au Sacrifice eucharistique.

Ce saint pape est donc indiqué pour être le modèle des âmes désireuses de se sanctifier à notre époque.

AFFILIATION DU TIERS-ORDRE À LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X

Le Tiers-Ordre est fondé par la Fraternité et en conséquence les aumôniers du Tiers-Ordre sont désignés par les Supérieurs des districts et approuvés par le Supérieur général.

Les membres du Tiers-Ordre participent aux grâces de la Fraternité acquises par les prières et les mérites de ses membres.

MEMBRES DU TIERS ORDRE

Tous les catholiques, prêtres ou laïcs, qui acceptent l'esprit et le règlement du Tiers-Ordre. Les enfants peuvent s'y inscrire, avec le consentement de leurs parents, à partir de l'âge de 12 ans.

Insignes : la médaille de saint Pie X et une croix, remises au moment de l'engagement dans le Tiers-Ordre.

L'ESPRIT DU TIERS-ORDRE

Il est celui qui anime la Fraternité Sacerdotale, c'est-à-dire l'esprit de l'Église, sa foi vivante manifestée par toute sa Tradition et son magistère infaillible, exprimée et exposée dans le catéchisme du concile de Trente, dans la Vulgate, dans l'enseignement du Docteur Angélique, dans la liturgie de toujours.

Esprit d'attachement à l'Église romaine, aux papes, aux évêques, esprit d'obéissance aux autorités de l'Église selon leur fidélité à la finalité de leur charge, qui n'est autre que de répandre la foi catholique et le règne de Notre Seigneur.

Esprit de vigilance à l'égard de tout ce qui peut corrompre la foi.

Dévotion tendre et filiale envers la Vierge Marie - selon l'esprit de saint Louis-Marie Grignon de Montfort - à saint Joseph et à saint Pie X.

Redécouvrir l'importance capitale du saint Sacrifice de la Messe et de son mystère, pour y trouver le sens et la source de la vie chrétienne, vie de sacrifice et de corédemption.

ÉTAPES POUR DEVENIR MEMBRE

1° Inscription : la demande est adressée au prêtre chargé du Tiers-Ordre ou au supérieur de district. Le prêtre envoie en réponse une feuille avec quelques demandes d'informations. Puis, si la demande est agréée, il envoie un double de la fiche d'inscription.

2° Postulat d'un an : au cours duquel sont examinées la fidélité du postulant à remplir ses obligations et son adhésion à l'esprit du Tiers-Ordre.

3° Engagement : le postulant au cours d'une cérémonie prononce son engagement devant le prêtre délégué. Il reçoit alors la médaille et le crucifix et sa carte de membre du Tiers-Ordre.

OBLIGATIONS

- Obligations personnelles

Quotidiennes :

- Prières du matin et du soir qui peuvent être Prime et Complies ou les prières du livre des retraites.
- Récitation du chapelet.
- Assistance à la Messe de toujours et communion si possible ou un quart d'heure d'oraison.

Hebdomadaires :

- Assistance à la Messe de toujours et non au Novus Ordo Missae à cause du danger d'acquiescer un esprit protestant.

Tous les quinze jours :

- Si possible le sacrement de pénitence ou au minimum une fois par mois.

Tous les deux ans :

- Une retraite

Avis pratiques :

- Lectures recommandées : les actes de saint Pie X, le catéchisme du concile de Trente, le Nouveau Testament, l'Imitation de Jésus-Christ, la vie des Saints.
- Diffuser les bonnes lectures.
- Jeûnes au Quatre-Temps, aux Vigiles, aux Mercredi des Cendres et vendredi Saint.
- Abstinence les vendredis de Carême et tous les vendredis.
- S'abstenir de la télévision, de toute lecture indécente, pratiquer la sobriété.

- Obligations familiales pour ceux qui sont dans les liens du mariage

- Observer, dans un esprit de soumission à Notre Seigneur, les lois du mariage dans le but d'avoir une famille nombreuse.
- Renoncer absolument à toute action positive dans le but de ne pas avoir d'enfants.
- Faire de la maison familiale un sanctuaire consacré aux cœurs de Jésus et de Marie où l'on récite au moins le soir la prière en famille et si possible le chapelet, où règne la vie liturgique par les dimanches et les fêtes, où l'on rejette tout ce qui peut ternir l'âme des enfants : télévision, revues indécentes.
- Choisir des écoles vraiment éducatrices et

traditionnelles et contribuer à leur fondation.

- Être prudent dans le choix des loisirs et des lieux de vacances.

- Obligations professionnelles et sociales

- Suivre l'exemple de la Sainte Famille et accomplir ses devoirs de justice et de charité, que l'on soit employeur ou employé.
- Susciter et défendre le Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ dans la société, combattre le libéralisme et le modernisme, fléaux des temps modernes qui livrent l'Église aux ennemis.

ORGANISATION

Le prêtre chargé du Tiers-Ordre dans le district reçoit les inscriptions, nomme ses assistants et provoque les réunions de son conseil et des réunions générales afin d'encourager les membres à demeurer actifs et vigilants dans l'œuvre de leur sanctification et celle des autres.

Il constitue les bibliothèques avec un bibliothécaire chargé de prêter les livres aux postulants et aux membres.

Il publie un bulletin qui unit les tertiaires entre eux, leur communique adresses, renseignements, horaires des réunions, cérémonies religieuses, récollections, pèlerinages, ordinations, professions religieuses, etc.

Aux réunions, une quête est faite pour les besoins du Tiers-Ordre. Un trésorier est chargé de tenir les comptes et de les exposer aux réunions du Conseil. Le conseil du Tiers-Ordre décide de l'usage des ressources disponibles : dépenses internes ou aide à un séminariste, à une école, à des malades, à l'œuvre des retraites, etc.

Rickenbach, 1^{er} novembre 1980

+ *Marcel LEFEBVRE*

Pour s'inscrire :

Tiers-Ordre de Saint-Pie X
Prieuré Saint-Dominique
2245 avenue des Platanes
31380 GRAGNAGUE
Tel : 06 52 87 49 86

L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE FORME DES RÉPUBLICAINS... QUOI DE PLUS NATUREL ? MAIS...

~ Théophile ~

CODE DE L'ÉDUCATION

Version consolidée au 1 janvier 2019

Article L111-1

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de FAIRE PARTAGER AUX ÉLÈVES LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.

Article L131-1-1

LE DROIT DE L'ENFANT À L'INSTRUCTION A POUR OBJET DE LUI GARANTIR, d'une part, l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de la culture générale et, selon les choix, de la formation professionnelle et technique ET, D'AUTRE PART, l'éducation lui permettant de développer sa personnalité, son sens moral et son esprit critique d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, DE PARTAGER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE et d'exercer sa citoyenneté.

Cette instruction obligatoire est assurée prioritairement dans les établissements d'enseignement.

Quels sont les outils dont dispose la république pour arriver à ses fins ?

Par exemple, cette documentation¹ pour conditionner les enfants de France d'aujourd'hui et leurs enseignants qui n'en savent pas nécessairement plus.

Nous ne commenterons pas ces textes que le lecteur instruit pourra juger...

Nous nous contenterons de souligner certains passages en les mettant en gras. Les extraits les plus significatifs

sont reproduits ci-dessous :

Pendant des siècles, la France a été un royaume dont le souverain tenait son pouvoir de Dieu. La religion catholique tissait le lien social entre les sujets.

Mais l'alliance entre le pouvoir royal et le pouvoir religieux, scellée par le baptême de Clovis NE POUVAIT QU'ENGENDRER DES TENSIONS, chacune des deux puissances voulant la suprématie.

La connaissance s'appuie sur la raison et la vérification par l'expérience.

LES CROYANCES N'APPORTENT AUCUNE PREUVE mais elles permettent de donner un sens au réel. Les mythes, par exemple, peuvent parfaitement donner sens à la création du monde sans qu'il soit nécessaire de croire à la réalité de ce qu'ils racontent. Leur récit ne contredit pas ce que nous savons du Big Bang.

Le principe de séparation des Églises et de l'État ne s'applique pas en Alsace et en Moselle : y subsiste le Concordat de Napoléon. Cette exception résulte de l'annexion de cette région par l'Allemagne entre 1870 et 1918, c'est-à-dire au moment où la loi de 1905 était adoptée en France, D'autres exceptions perdurent dans l'application de la loi de 1905 dans les DOM-TOM.

L'institution d'un état civil laïque, en 1792, permet aux non-catholiques de devenir des citoyens à part entière. Mais des positions contradictoires vont suivre. La Constitution civile du clergé, refusée par une partie de l'opinion, génère des conflits qui entraînent des persécutions religieuses que la première séparation des Églises et de l'État en 1795 n'interrompt pas.

Dans un siècle qui va connaître de gigantesques mutations sociales et technologiques, l'Église aurait pu accepter -CE QU'ELLE FERA PLUS TARD- (!!!) les principes de la modernité ET SE RECENTER SUR SA MISSION APOSTOLIQUE en concurrence avec d'autres options spirituelles dans une France qui reste imprégnée par le catholicisme.

L'ÉGLISE FAIT LE CHOIX DE L'ORDRE ET DE LA RÉACTION, approuvant le coup d'État de Louis

Napoléon Bonaparte. Comme, en 1864, le Syllabus du pape Pie IX CONDAMNE TOUT CE QUI VA DANS LE SENS DU PROGRÈS ET DES LIBERTÉS, le conflit entre les républicains et la hiérarchie catholique est inévitable. Il ne s'agit pas d'une opposition entre croyants et incroyants, il s'agit d'une lutte pour le pouvoir politique entre ceux qui s'inspirent des droits de l'homme ET CEUX QUI REFUSENT L'HÉRITAGE DE LA RÉVOLUTION.

La dissolution d'un grand nombre de congrégations est prononcée ainsi que la fermeture de nombreux établissements avec confiscation de leurs biens.

Ces mesures EXASPÈRENT le nouveau pape Pie X et, COMME IL N'EST PAS DISPOSÉ À DES ARRANGEMENTS, les sources de conflits vont accélérer la nécessité de la séparation. La contestation par le pape de la nomination des évêques par le gouvernement français, sa protestation à la suite de la visite du président de la République française au roi d'Italie et son EXIGENCE que les évêques de Dijon et de Laval - considérés comme trop proches du pouvoir républicain - démissionnent, entraînent la rupture des relations diplomatiques le 29 juillet 1904 et Combes SE RÉSOUT à la séparation. Il dépose en octobre 1904 un projet qui vise le démantèlement des Églises.

Il s'agit donc bien d'une loi « JUSTE ET SAGE » selon la formule de Jaurès.

Aristide Briand peut affirmer aux catholiques « qu'elle leur a GENEREUSEMENT accordé tout ce que raisonnablement pouvaient réclamer leurs consciences ». Aux anticléricaux les plus radicaux qui pensaient que la loi ne protégerait pas suffisamment les personnes « contre les méfaits de la liberté religieuse », il répond : « Une loi qui se proposerait de réduire les individus ou leur pensée à l'impuissance ne pourrait être qu'une loi de persécution et de tyrannie. Faire évoluer les consciences ne peut être que l'œuvre de la pensée, elle-même servie par une propagande active et intelligente. »

Cette attitude LIBÉRALE comme celle adoptée lors des inventaires, a largement contribué à faire accepter la loi. Mais tout n'a pas été réglé miraculeusement ; il a fallu du temps pour que les catholiques admettent l'intérêt pour eux de cette liberté offerte à tous. Il faudra la guerre de 1914-1918 et l'Union sacrée pour que l'Église adopte une attitude plus conciliante et que soient négociés, pour gérer les églises, les statuts d'associations diocésaines que le Conseil d'État estimera conformes à la loi 1905. Mais si l'Église s'accommode de fait de la

séparation, ELLE S'OPPOSE A SON APPLICATION dans les trois départements d'Alsace et de Moselle, redevenus français en 1918, et elle condamne toujours la laïcité comme contraire «aux droits formels de Dieu». Ainsi, l'opposition entre catholiques et laïques ne fait que se déplacer du champ juridique au champ social. Dans la plus grande partie du XX^e siècle, les associations laïques vont s'opposer aux associations catholiques que crée alors l'Église pour "refaire nos frères chrétiens et faire pénétrer toute la société par le christianisme". Mais c'est surtout dans le champ scolaire que les conflits sont les plus vifs autour de la concurrence entre écoles publiques et écoles catholiques. Avec la défaite de 1940, l'église catholique espère obtenir du gouvernement du maréchal Pétain qu'il revienne sur les lois laïques. Ce sera le cas pour les lois scolaires et les congrégations, mais le gouvernement de Vichy n'a pas pu ou pas eu le temps de remettre en cause la loi de 1905.



Les solidarités issues de la Résistance "entre ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas" ont contribué à aplanir les conflits. L'Assemblée des évêques et cardinaux de France admet la laïcité "comme souveraine autonomie de l'État", tout en affirmant que seule l'Église catholique est source de vérité. IL FAUDRA LE CONCILE DE VATICAN II dans les années 1960 pour que les

évêques de France admettent sans réserve la liberté de conscience et le pluralisme religieux. Si une telle évolution a pu se concrétiser en France, c'est bien parce que l'option de Briand et Jaurès a été retenue et que l'application de la loi de 1905 a toujours été BIENVEILLANTE et lucide.

Que de mensonges... Ainsi, après avoir assimilé ce programme, on est un bon républicain conscient de la bêtise de l'Église et des papes, qui étaient des personnages arriérés qu'il fallait mettre au pas ; c'est chose faite... ouf, on peut respirer et plaindre nos ancêtres qui vivaient sous cette tyrannie.

Comment la république peut-elle enseigner aux enfants que le vol est répréhensible alors qu'elle a volé des sommes énormes à l'Église ?

Voilà une propagande grossière, certes, mais elle est inscrite à tout jamais dans le cerveau des enfants dont les parents n'ont pas le bagage élémentaire de connaissances qui permettent de démontrer la fausseté et la partialité de ces textes. Ce n'est pas une question d'intelligence mais de documentation.

LA COURSE DU CAPITAINE DE ST VICTOR (XV^es.)

~ Jean Contrucci ~

Il existait jadis à Marseille une fête éclatante, pleine de faste et de liasse populaire, la course du capitaine de St Victor.

« *Toute la noblesse de Provence y était conviée par les consuls de Marseille et l'on accourait de toutes les villes voisines pour assister à ce spectacle d'une grandeur saisissante.* » (Augustin Fabre)

A la veille du jour fêtant le martyr de St Victor (officier romain converti au christianisme et mis à mort pour cette raison, auquel Marseille avait voué un culte particulier au point de donner son nom à sa plus glorieuse abbaye) un gentilhomme, choisi parmi les plus grandes familles de Marseille, était désigné pour incarner le « capitaine de St Victor ».

Le héros du jour devait être noble mais aussi fortuné car l'honneur qui lui était fait coûtait fort cher : il devait subvenir aux frais d'équipement qui n'étaient pas minces.

La veille au soir du jour de la St Victor, un cortège se mettait en branle au pied des tours crénelées de l'abbaye.

En tête, venaient les capitaines de quartiers chevauchant devant leurs troupes, tandis que les tambours battaient et que les enseignes déployées précédaient un chevalier du Moyen-Age, dans une armure luisante sous les lumières des torches.

Il était monté sur un cheval richement harnaché couvert d'un caparaçon de damas blanc semé de taffetas bleu, symbolisant les armes de Marseille, décoré d'un côté par les armes du monastère de St Victor (d'azur à 4 bâtons en sautoir pommelés) de l'autre par l'écu de la ville.

C'était le capitaine de St Victor.

Six pages à cheval accompagnaient le chevalier, eux-mêmes entourés de 12 cavaliers brandissant un flambeau de cire blanche.

Suivait une cavalcade brillante et colorée, composée de jeunes gentilshommes marseillais, formés en escadrons, dont les couleurs permettaient de les distinguer, à la manière des cavaliers du Palio de Sienne.

Chaque gentilhomme, rivalisant d'élégance dans le choix des tissus de ses habits de fête ou de richesse dans les pièces de son armure, avait à ses côtés 2 pages portant ses armes, ses couleurs et un flambeau ardent à la main droite.

Le capitaine de St Victor saluait galamment les dames qui l'applaudissaient à tout rompre, mêlant leurs vivats aux sonorités foisonnantes de milliers d'instruments de musique, disposés tout au long du trajet du cortège qui gagnait la rive neuve du port avant de prendre le chemin du retour vers l'abbaye.

Le lendemain dès 7h la fête reprenait avec un tour plus religieux.

Arrivé à la tour St Jean, toujours escorté de ses pages, le capitaine de St Victor traversait le Lacydon sur un pont de bateaux construit tout exprès par la corporation des patrons pêcheurs. Il se rendait à l'abbaye de St Victor, afin d'assister à la procession fixée pour 10h. Le peuple accouru en masse, voyait alors se déployer le faste religieux avec les reliques du martyr dans une châsse portée sur les épaules de 12 diacres dans leurs aubes blanches couronnés de chapeaux de fleurs tenant une palme à la main pour rappeler les gloires du saint martyr.

Un trône recouvert de riches étoffes avait été édifié au centre du pont de bateaux, sur lequel on plaçait la châsse, afin que le peuple, massé sur les quais puisse le contempler. Les prud'hommes venaient le saluer de leurs larges épées à la manière antique.

L'artillerie des remparts et des galères commençaient à tonner, tandis que tambours roulaient par centaines et que les trompettes mêlaient leurs voix aux acclamations des équipages et aux voix de bronze des cloches sonnantes à toute volée.

Une immense clameur poussée par tout un peuple massé sur les rives du port, remontait vers le ciel de Marseille avec les nuages d'encens.

Alors, le capitaine de St Victor, à pied devant la châsse, suivie des consuls en robe rouge, prenait la tête d'une procession vers l'hôtel de ville puis dans les rues de la cité recouvertes pour l'occasion d'herbes odoriférantes, décorées d'arc de triomphe de verdure, de guirlandes, de tentures, tandis qu'une averse de fleurs pleuvait des fenêtres sur la châsse du saint.

A la fin de la procession, le capitaine de St Victor remettait son étendard entre les mains de l'abbé qui organisait en l'honneur du prince éphémère de Marseille un grand festin auquel étaient conviés consuls et

personnages de leur suite.

Comme tout cela coûtait fort cher, vint un moment où l'on se lassa, non de la fête mais de la dépense.

En 1666 la cérémonie fut remplacée par une simple passade à cheval ; le peuple marseillais déçu se détacha de la

fête et on l'abandonna à la fin du Grand Siècle. Elle reprit sporadiquement en 1711, jusqu'en 1727 où on la vit pour la dernière fois.

de Ça s'est passé à Marseille

UN ÉVÊQUE MARSEILLAIS TROP PEU CONNU MGR PATRICE CRUICE

~ Marcel Chappe ~

21 mai 1861. Le bienheureux Eugène de Mazenod décédait, âgé de 79 ans, après une longue carrière épiscopale sur le siège de Marseille. Succéder à un tel prélat, était une tâche difficile, d'autant plus que deux monuments importants restaient inachevés : Notre-Dame de la Garde, et la nouvelle cathédrale. Un décret impérial du 18 juin 1861, désigna M. l'abbé Patrice Cruice. Qui était cet abbé Cruice, alors chanoine honoraire de Paris, et supérieur de l'école des hautes études ecclésiastiques des Carmes ?

Patrice Cruice naquit en 1815 en Irlande, dans le diocèse de Clonfert, province de Tuam. Son père était un officier irlandais qui mourut au service de la France, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis. Sa mère, une demoiselle Dillon. Cette famille eut une branche française qui émigra lors de la Révolution, ayant donné à la France et l'Eglise des ecclésiastiques de grande valeur. Lorsque les temps furent plus calmes, le petit Patrice fut amené en France n'ayant encore que quelques mois. Il fut élevé au collège de l'abbé Poiloup, à Paris. Il avait une telle piété, et obtint de tels brillants succès, qu'on lui confia la chaire de rhétorique, presque au sortir de ses études classiques. En 1843, Mgr Affre, archevêque de Paris, frappé des vertus sacerdotales et des rares aptitudes de l'abbé Cruice, le chargea de la fondation et de l'organisation d'une école, qui, sous le nom d'école des Carmes, est devenue une pépinière de savants ecclésiastiques et de savants distingués. Il était déjà possesseur du doctorat en théologie et du doctorat ès-lettres. Dans l'intention de Mgr Affre, cette fondation devait, avant tout, devenir un lieu de formation de professeurs pour les petits séminaires de France.

Il est bon de rappeler que Mgr Affre fut tué sur la barricade le 23 juin 1848, lorsqu'il essayait d'arrêter l'effusion de sang. L'abbé Cruice, qui lui était très attaché, écrivit, par la suite, une vie de cet héroïque prélat, fort émouvante.

Il dirigea cette école des Carmes jusqu'à son

épiscopat. Elle avait déjà fourni, en 18 ans, plus de 80 licenciés ès-lettres et ès-science, et 12 docteurs. De plus, il avait annexé une école préparatoire pour les jeunes gens qui se destinaient aux diverses carrières gouvernementales, d'où sortirent de nombreux sujets distingués pour l'école Polytechnique, Saint-Cyr, etc... lesquels formèrent une pléiade de brillants officiers. Il composa en outre, plusieurs ouvrages remarquables, et couronna la série de ses publications par l'édition des « Philosophoumena » qu'il donna en 1860, en grec et en latin, ce qui lui fit beaucoup d'honneur. Pour avoir une idée plus exacte de son exceptionnelle activité intellectuelle, je crois ne pas pouvoir mieux faire que de reprendre le chanoine Antoine Ricard qui a écrit : « Nous citerons sa belle « Collection des classiques » en 60 volumes, sa « vie de Mgr Affre » qu'il écrivit comme un témoignage de sa reconnaissance filiale envers le martyr de la charité pastorale, travail aussi remarquable par la profondeur des vues que par l'exquise pureté du style ; « L'essai critique sur l'Hexameron de Saint Basile » ; « l'Etude sur Josèphe » et la « Dissertation de quelques discussions récentes sur l'origine du Christianisme ».

Un travail remarquable devait fixer la réputation de l'abbé Cruice. Les érudits s'étaient émus de la découverte d'un manuscrit portant le titre de : « Philosophoumena », sans nom d'auteur, et remontant par sa date probable à une époque assez reculée, pour être un témoin précieux de nos origines chrétiennes. L'exégèse espéra en tirer profit pour la solution de graves difficultés soulevées par l'absence de documents précis et complets sur l'époque en question. La critique hostile à l'Eglise crut pouvoir y trouver des armes contre sa pureté doctrinale. Un français, M. Miller, se hâta d'en donner, en 1851, l'édition princeps à Oxford, où le livre fut attribué à Origène. Les débats se passionnèrent. Le premier parmi les catholiques, M. l'abbé Cruice, y entra par la traduction latine de ce texte précieux. Il

eut l'honneur de voir son œuvre éditée par l'Imprimerie Impériale. Bientôt, en 1853, il écrivit ses « Etudes sur de nouveaux documents historiques empruntés à l'ouvrage des Philosophoumena, et relatifs aux commencements du Christianisme et en particulier de l'Eglise de Rome » suivies à peu de distance, de « l'Histoire de l'Eglise de Rome sous les pontificats de Saint-Victor, de Saint Zéphirin, et de Caliste » où ces 3 saints pontifes sont vengés avec une vigoureuse critique, des accusations portées contre eux par l'auteur des Philosophoumena, période s'étendant de 189 à 222.

Mgr Affre avait déjà conféré au savant ecclésiastique le titre de chanoine honoraire de sa métropole. Après les très importants travaux dans nous venons de parler, le gouvernement lui donna la Croix d'honneur, et le ministre l'appela à siéger au conseil supérieur de l'Instruction publique. Devant de si brillants résultats, l'attention du gouvernement et du Saint-Siège se porta sur l'abbé Cruice pour prendre en main notre diocèse. Nommé le 18 juin 1861, il recevait la consécration épiscopale dans l'église des Dominicains dépendance de cette maison des Carmes, qui rappelait toutes les gloires du passé du nouveau prélat. Son entrée dans le diocèse eut lieu cette même année, le dimanche 1er septembre 1861 à 16 heures. Tous les corps religieux s'étaient rendus à la gare Saint-Charles pour le recevoir et l'accompagner jusqu'à Saint-Martin, cathédrale provisoire, par les principales voies de la ville, où la procession put librement se développer. À la gare, dans la salle d'attente, le vicaire général le reçut en ces termes : « la ville et le diocèse de Marseille sont aujourd'hui dans la joie. Ils se plaisent à saluer dans le nouveau successeur de St Lazare, l'ange visible de leur antique Eglise. »

Malheureusement, la mort du bienheureux Eugène de Mazenod laissait inachevée l'église de Notre-Dame de la Garde ; faute de fonds suffisants la construction du monument sacré était interrompue depuis 18 mois et il restait même une dette considérable à payer à laquelle il fallait pourvoir avant de penser à poursuivre la construction. Notre nouvel évêque prit alors à cœur son achèvement. Son activité prodigieuse donna un nouvel essor à la piété des Marseillais, envers la Bonne Mère. Le 8 novembre 1861, deux mois à peine après son arrivée dans le diocèse, il adressa un pressant appel aux fidèles, et grâce à la générosité des catholiques marseillais, non seulement les dettes furent acquittées, mais encore les travaux reprurent presque aussitôt, car il restait beaucoup à faire pour

achever le monument : le couvrir et l'orner. C'est ainsi qu'il put mener à bien tous ces travaux, et les 4 et 5 juin 1864, trois ans seulement après son appel pressant, il eut le bonheur d'assister à la consécration du nouveau sanctuaire. Il est bon de faire connaître que parmi les généreux souscripteurs, il y eut, en tête, Sa Sainteté le pape Pie IX.

Mais cette magnifique réalisation ne l'empêcha pas de penser aux besoins de nouvelles églises dans son diocèse. C'est ainsi que, malgré son court épiscopat de quatre ans, il créa sept nouvelles paroisses : parmi elles, celle de Saint-Pierre et Saint-Paul pour les quartiers de la Madeleine et Longchamp. En créant ces nouvelles paroisses, il n'oublia pas le grand saint de la catholique Irlande, sa terre natale, Saint Patrice, dont il portait le nom, et il en dota la banlieue de la Croix-Rouge.

Nous avons vu avec quel bonheur, à la demande de Mgr Affre, l'abbé Cruice avait fondé à Paris l'école des Carmes, qui exerça une grande influence au point de vue religieux en France. À peine arrivé dans son diocèse, il comprit qu'il manquait une institution en rapport avec les besoins et les goûts, les destinées de sa ville épiscopale. Aussi, se préoccupait-il de la créer. Il y parvint non sans obstacle. Il ne put la placer sous meilleur patronage en lui donnant le nom que tout marseillais a dans sa mémoire : ce fut l'école Belsunce. Cette école qui n'existe plus de nos jours a été malheureusement détruite par le bombardement du 27 mai 1944. L'activité de notre nouvel évêque s'étendait, et très rapidement à tout ce qui intéressait son diocèse. Un peu plus d'un an après sa prise de possession, le 7 décembre 1862, il obtint du Saint-Siège que les chanoines portent sur leur mosette la Croix des Chevaliers du Saint-Sépulcre, étant donné : la chaîne traditionnelle qui a uni autrefois longtemps l'Eglise de Marseille à celle de Jérusalem, d'où nous est venu St Lazare, patron et fondateur du diocèse.

L'activité de notre fougueux évêque, pouvons-nous dire, ne ralentissait pas. Il semblerait qu'il ait voulu, en seulement quatre ans, que lui accordait la Divine Providence, réaliser en si peu de temps ce que d'autres auraient mis beaucoup plus. Et c'est ainsi que la semaine liturgique du 8 février 1863, nous apprend qu'il réalisait son vœu qui lui était le plus cher, en faveur de la classe ouvrière, l'ouverture du fourneau de la Bonne Mère. Un grand nombre de personnes appartenant à la classe ouvrière assistait à cette inauguration. Ce fourneau économique était destiné aux travailleurs des quais : il se situait au 34 du boulevard des Dames. Il était tenu par les sœurs



de Saint-Vincent-de-Paul qui distribuèrent ainsi une nourriture substantielle et économique. La création de ce fourneau incita nombre de personnes et de négociants de Marseille à faire parvenir à l'établissement des secours en nature. Un deuxième fourneau fut, par la suite, ouvert au boulevard Camille Flammarion. Ainsi l'ouvrier et les familles nécessiteuses pouvaient se procurer un demi-litre de potage, contre un bon de couleur jaune qui coûte 10 centimes, la portion de viande ou de légumes contre un bon de couleur rouge de 15 centimes. Chacun de ces bons est revêtu de la signature de Mgr. C'était bien avant notre époque notre œuvre Saint-Vincent-de-Paul. Établis dans les quartiers les plus populaires, ils ont distribué, à la date du 31 mars 1863, après trois mois seulement de fonctionnement, 90 000 portions de soupes, de légumes ou de viande.

Pour résumer cette activité si bénéfique en si peu de temps, il n'est que de reprendre quelques lignes de la lettre pastorale de son successeur, Mgr Place : « le magnifique sanctuaire de Notre-Dame de la Garde, dont il a assuré l'achèvement, les sept paroisses qu'il a fondées, les maisons d'éducation qu'il a développées ou établies, rediront à jamais les grandes et saintes choses qu'il a accomplies en peu de temps. » Il se distingua encore par la diffusion des œuvres de jeunesse et par les visites dans les ateliers et les patronages. Il fit ainsi preuve d'une activité débordante pour tout ce qui intéressait son diocèse.

Mais par-dessus tout, il est un point qui marquera à jamais son épiscopat : ce fut l'achèvement et la consécration de la basilique de Notre-Dame de la Garde. Nous avons vu que dès son arrivée à la tête du diocèse en 1861, son premier souci fut de reprendre cette construction inachevée, faute de crédits. L'année ayant précédé son arrivée dans le diocèse, le dimanche 9 septembre, lorsque leurs Majestés l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie vinrent en pèlerinage à Notre-Dame de la Garde, le bienheureux Eugène de Mazenod ne put que les recevoir dans une chapelle provisoire, premiers éléments de la future basilique, alors inachevée. Nous sommes à présent en 1864 : tout est terminé. Il s'agit de faire le nécessaire pour livrer ce sanctuaire au culte. En cette circonstance, notre évêque se montra un organisateur incomparable pour l'éclat et le bon ordre de cette exceptionnelle cérémonie. La statue de la très Sainte Vierge avait été descendue en la cathédrale provisoire Saint-Martin, pour remonter, quelques jours après, dans son sanctuaire nouvellement consacré. Ce fut le samedi 4 juin. Le cardinal Villecourt, spécialement délégué par le pape, accomplit les rites solennels, assisté par l'archevêque d'Aix. Pendant qu'il consacrait l'autel majeur, six autres prélats faisaient de même pour les autels latéraux, cérémonie fort longue à laquelle le clergé est

seul admis. L'édifice sacré était désormais prêt pour les splendeurs du culte qui devaient magnifiquement accompagner cette manifestation. Le lendemain 5 juin, une procession d'une grandeur et d'une beauté incomparable se déroulait dans les rues de la ville, pour venir se grouper sur les flancs de la colline et autour du sanctuaire. Toute la population de Marseille, grossie de 1 million d'étrangers, bordait les voies, encombraient les fenêtres, jusqu'aux toitures des maisons. Les pavillons flottaient de toutes parts. Un mouvement inaccoutumé se manifestait dans les rues. À mesure que l'heure avançait, arrivaient de toutes parts des flots de population : Marseille ne fut bientôt qu'une masse mouvante.

À deux heures précises, les cloches de la ville battent à toute volée, chacun cherche une place d'où il puisse voir le défilé. Toutes les maisons sont envahies. À la Canebière, on comptait 20 rangs de chaises de chaque côté. La procession comportait cinq cortèges, à la formation desquels, toutes les paroisses ont été appelées à concourir. Ces cinq cortèges s'intitulaient : Saint-Vincent-de-Paul avec la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul ; Saint-Jean de Matha, avec les paroisses St Ferréol et St Sérénus de la paroisse de la sainte Trinité ; St Cannat, avec les paroisses Saint Victor et Saint Théodore ; sainte Madeleine, avec les paroisses Sainte-Marthe, Saint-Lazare et Saint-Vincent-de-Paul. Ensuite, le cortège de la Bonne Mère avec la paroisse Saint Martin. Il serait trop long de détailler tous ces cortèges, mais, certains aperçus nous donneront une idée de cette nombreuse et exceptionnelle procession. **Le départ fut de l'église de la Mission de France, rue Tapis vert. Les jésuites qui occupaient alors cette église depuis le 10 mai 1839, lui avaient donné un tel renom, en plus de sa position au centre de la ville, qu'elle fut choisie comme point de départ.** Ce premier cortège arriva sur le cours Belsunce par la rue de l'Arbre, actuellement rue Vincent Scotto, les autres cortèges suivaient et celui de la cathédrale provisoire s'effectuait dans l'ordre suivant : la Croix du Vénérable Chapitre, la Maîtrise Capitulaire, les ecclésiastiques en surplis, les curés en mosettes, les chanoines étrangers, le chapitre de Marseille, 12 sapeurs, et la troupe angélique composée de 100 élèves du Petit Séminaire groupés autour de la statue de la Vierge. Appesantissons-nous sur celui qui parle davantage à notre cœur, pour nous marseillais : celui de nos saints de Provence : sainte Madeleine, Sainte-Marthe, Saint-Lazare. En tête, le Suisse, la croix et les acolytes de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, suivis par 27 associations qu'il serait trop long de citer. Tout ce monde escortait les trois châsses de nos saints : celle de sainte Madeleine était portée successivement par 60 religieux dominicains. Celle

de Sainte-Marthe par 42 Pères Capucins, précédés de huit pages aux livrées de Saint Lazare. La châsse de Saint-Lazare, était portée par les Pères Oblats. Chacune de ces châsses reposait sur un brancard somptueusement orné et s'abritait sous un élégant « plumarium ». Le cortège était fermé par le clergé de Saint-Vincent-de-Paul et 50 soldats. Il surpassait encore les précédents, déjà si merveilleux, pour le coup d'œil. Parmi tous ces participants, on remarquait particulièrement 24 enfants des diverses écoles catholiques, tous portant camails et barrette rouge, et formant un Sacré Collège en miniature ; huit pages aux livrées de Saint-Lazare, 20 thuriféraires en chasuble antique or et blanc. Les trois châsses étaient remarquables de travail artistique. Celle de sainte Madeleine était surmontée de plumes blanches et jaunes. Dans l'ornementation de celle de Sainte-Marthe, la couleur amarante dominait. La châsse de Saint-Lazare reposait sur un lit de marguerites, et, montée ingénieusement en plumes blanches, était surmontée de panaches violets.

De cette description, on peut se faire une idée de la richesse des autres cortèges. L'ensemble était relevé par différentes musiques et chorales : la musique du 80e de ligne, avec 200 hommes de la troupe de ligne marchant en faisant la haie depuis la cathédrale jusqu'à la statue de Belsunce, alors située sur le cours Belsunce. Ensuite, la Société des Chanteurs Languedociens ; tambours et clairons ; la musique du 24e de ligne ; la musique de la paroisse de Mazargues ; encore des tambours ; la musique des pompiers ; le corps de musique du Collège Catholique ; la musique de l'Estaque ; le corps de musique du pensionnat des Frères des écoles chrétiennes ; la musique de l'Octroi ; la musique de Saint-Antoine ; le corps de musique du 64e de ligne ; la musique de la douane.

Dès que la statue de la Vierge arriva vers le milieu du boulevard Gazzino (boulevard André Aune), et qu'ont pu l'apercevoir du haut de la montagne, elle a été saluée par le bourdon du sanctuaire. Après une volée de cinq minutes, la cloche s'est tue. Un roulement de tambour a été commandé pour appeler l'attention, et, tout aussitôt, un chœur de chantres a entonné le cantique : « Triomphez Souveraine » composé spécialement pour ce jour. L'assistance a continué avec accompagnement des musiques militaires. La statue est alors entrée dans l'église par la porte de la crypte. Le long du parcours, s'étaient échappés les cris de : « Vive Marie ! ». Les détonations des boîtes et le bourdon, ne pouvaient dominer ce magnifique tumulte. Radieux, les larmes aux yeux, mais exténués de fatigue, les 50 cardinaux, archevêques et évêques s'appuyant sur leurs crosses, pour gravir le chemin, une seule phrase sortait de leur cœur : « Après avoir contemplé pareille

fête, il ne reste plus qu'à voir le ciel ! »

Mais, un drame se préparait pour le diocèse, au sein de toutes ces magnificences. Après un si beau triomphe, le promoteur et l'organisateur de ces fêtes, Mgr Cruice, se sentait mortellement atteint. Chacun avait cherché vainement, dans le cortège, la place de l'évêque diocésain. Il s'était fait transporter au sanctuaire dans un fauteuil pour présider du moins la clôture de cette journée où il avait remué puissamment les fibres religieuses de son peuple. Cependant, surmontant son mal, il tint à prononcer lui-même la formule de consécration au Cœur immaculé de Marie. La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du très Saint-Sacrement, donnée à l'immense foule agenouillée. Ensuite a commencé par toute la ville une splendide illumination.

Le lendemain, un grand banquet de 140 couverts réunit, dans le local de l'Evêché, les prélats présents à Marseille et les autorités civiles et militaires. Il était présidé par Mgr l'évêque lui-même. Dans son allocution, nous relevons en reconnaissance pour ce qu'il fit pour Notre-Dame de la Garde, et la nouvelle cathédrale : « Fidélité et soumission dévouée à sa majesté l'Empereur. Tous les sanctuaires de Marie parlent de ses pieuses largesses. Il a placé ses flottes et ses armées sous la protection de la très Sainte Vierge. Notre-Dame de la Garde l'a vu visiter sa colline, et un des plus beaux monuments religieux de ce siècle, la cathédrale, couronnera les œuvres dont il a doté cette grande ville. Que son auguste compagne reçoive nos vœux. Qu'elle n'ait que des joies à partager ! Et que son orgueil de mère se satisfait dans l'avenir, non moins que son orgueil d'épouse dans le présent ! »

Après avoir eu la consolation d'accomplir la consécration de Notre-Dame de la Garde, il courait, malgré la maladie à Paris, pour solliciter du gouvernement les allocations nécessaires à l'achèvement de la cathédrale. Mais, au moment même où les négociations du zélé pontife étaient couronnées de succès, le 20 février 1865, une douloureuse angoisse se répandit dans le diocèse : Mgr Cruice avait été subitement frappé d'une maladie mortelle. Le 18 mars, il rentra dans sa ville épiscopale. Il ne devait plus qu'y traîner une vie de cruelles souffrances. Après bien des alternatives de crainte et d'espérance, un jour vint où le pieux évêque acquit la conviction qu'il lui était devenu difficile de continuer à administrer son diocèse. Il accomplit aussitôt ce qu'il croyait être son devoir, et donna généreusement sa démission qui fut acceptée le 16 octobre 1865.

PÈLERINAGE À COTIGNAC

Dimanche 12 Mars 2023

Chapelet médité à 15h à l'église du sanctuaire par M. l'Abbé
Benoît LAURENT, prieur du Prieuré de Sorgues (Avignon)
Procession vers le monastère Saint-Joseph à 15h50
Clôture vers 17h30



Organisé par la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Sanctuaire
Notre-Dame de Grâces



Pèlerinage des Jeunes
De Cotignac à la Sainte Baume

Sur les traces de Louis XIII, Saint
Maximin et Sainte Marie Madeleine



25 & 26
mars 2023

Inscriptions sur www.pelerinagedesjeunes.fr
Contact : jeunes.stephilomene@gmail.com

CONFERENCES DE CAREME

(17h à St Pie X)

DIMANCHE 26 FÉVRIER

« Si quelqu'un a soif » ou
l'âme missionnaire du P. Libermann
par M. l'abbé Buchet

« LES MARDIS DE LA PENSÉE CATHOLIQUE »

Mardi 28 février
à 20h au prieuré Saint-Ferréol
« Emile Keller, le député du
Syllabus » (2^e partie)

IV^e UNIVERSITÉ D'HIVER

Ecole Saint-Michel - La Martinerie - 36130 Montierchaume

07 65 73 66 13

<https://udt-fsspx.fr/>

Vendredi 17 février : de la Férie

- 18h00 : Accueil
- 20h00 : Introduction – 1^{ère} conférence :
Présentation des œuvres du transhumanisme (Docteur Gérald Le Bartz)
- 21h00 : Soirée jeux de société

Samedi 18 février : Sainte Bernadette Soubirou

- 07h30 : **Messe**
- 08h00 : Petit-déjeuner
- 09h00 : 2^e conférence :
L'âme humaine est un esprit, les preuves (Abbé François Delmotte)
- 10h00 : Pause
- 10h15-11h45 : **Atelier**
- 12h00 : Déjeuner
- 13h30 : Grande pause (buvette, jeux, librairie...)
- 14h30 : **Atelier**
- 16h30 : Pause
- 16h45 : 3^e conférence :
Transhumanisme, vers un nouveau totalitarisme ? (Mme Godeleine Lafargue)
- 18h00 : **Chapelet**
- 18h30 : Répétition de chorale
- 19h00 : Dîner
- 20h30 : « Ile Tournoi de volley de la Tradition »
- 21h30 : 3^e mi-temps à la buvette

Dimanche 19 février : de la Quinquagésime

- 08h00 : **Messe chantée**
- 09h30 : Petit-déjeuner
- 10h30-11h30 : **Atelier**
- 11h45 : 4^e conférence :
Le transhumanisme, ou le péché contre la Création (Abbé Benoît de Jorna)
- 12h45 : Conclusion de la session – Photo de groupe
- 13h00 : Déjeuner
- 15h00 : Départ

Ateliers – Comment répondre aux objections :

1. L'augmentation technique de l'être humain est une étape naturelle de l'évolution.
2. L'augmentation technique de l'homme est une nécessité à la survie de l'espèce.
3. L'augmentation des capacités humaines par la technique permet de libérer l'homme des activités serviles.
4. Dieu étant l'auteur de la nature, toute modification technique apportée par l'homme est blasphématoire.

IV^e Université d'hiver
de la FSSPX
du 17 au 19 février 2023

TRANSHUMANISME :
La quête de l'immortalité ?



DIMANCHE 5 MARS

*Les Vertus : armature
de la vie chrétienne (1^{ère} partie)*
par M. l'abbé Vigne

DIMANCHE 12 MARS

La soif de Jésus
par M. l'abbé Buchet

DIMANCHE 19 MARS

*Les Vertus : armature de la
vie chrétienne (2^e partie)*
par M. l'abbé Vigne

CALENDRIER DU MOIS

à Marseille

- Jeudi 16 :** Adoration perpétuelle au prieuré de 11h30 à 19h30.
Lundi 20 et mardi 21 : Adoration des 40 heures au prieuré de 8h à 16h.
Mercredi 22 : Reprise des cours à l'école St Ferréol. Bénédiction et distribution des cendres à toutes les messes.
- Rappel :** Les mardis à 19h30, rue de Lodi, cours de doctrine pour adultes.
Les samedis à 11h, cours de doctrine pour adultes - étude de la « messe de Paul VI en question » ; à 11h45, cours de catéchisme pour adultes - « les sacrements ».
Conférences de Carême les dimanche 26 février, 5 mars, 12 mars et 19 mars à 17h à St Pie X.

CARNET PAROISSIAL

BAPTEME

à Marseille :

- Selma HERMELOUP, le 8 janvier

PREMIÈRE COMMUNION

à Marseille :

- Selma HERMELOUP, le 8 janvier

SÉPULTURES

à Marseille :

- Florence VALADIER, le 21 janvier

à Aix :

- Jean PLANCHER, le 5 janvier

CORSE

Prieuré N-D de la Miséricorde

Lieu-dit Corociolo - 20167 AFA

Tél : 06 99 45 09 32

- Dimanche : 10h00 messe chantée
- Samedi : 11h30 messe basse

Catéchisme pour les enfants le samedi

Haute Corse

Ville di Paraso

- Dimanche : 17h00 messe

L'Acampado n° 189,

février 2023, prix 2 €

Editeur : L'Acampado

40, chemin de Fondacle

13012 Marseille - Tél 04 91 87 00 50

Directeur de publication :

Abbé Xavier Beauvais

Dépôt légal : 2010

maquette & impression par nos soins

Abonnement annuel :
25 € ou plus

chèque à l'ordre de
L'ACAMPADO

MARSEILLE

Église de la Mission de France - Saint-Pie X

44, rue Tapis Vert - 13001 Marseille

Tél : 04 91 91 67 16

- Dimanche : 10h30 messe chantée
19h00 messe basse
- En semaine : 18h30 messe basse

Vêpres et salut du St Sacrement le dimanche à 18h

Chapelet tous les jours à 18h et 1^{er} samedi à 17h45

Salut du TSS chaque jeudi à 17h45

Heure Sainte le 1^{er} Vendredi du mois à 17h30

Permanence en semaine de 16h00 à 18h00

Chapelle de l'Immaculée-Conception

14 bis, rue de Lodi - 13006 Marseille

Tél : 04 91 48 53 75

- Dimanche : 8h30 messe chantée
- En semaine : 7h15 messe

Permanence lundi et mercredi de 9h à 11h30

Cours de doctrine pour adultes le samedi à 11h et le

mardi à 19h30 sauf le dernier mardi du mois

Cours de catéchisme pour adultes le samedi à 11h45

Le 1^{er} Vendredi du mois Adoration de 20h à 23h

Prieuré Saint-Ferréol & École Saint-Ferréol

40, chemin de Fondacle - 13012 Marseille

Tél. prieuré : 04 91 87 00 50 - Fax : 04 91 87 18 72

Email : 13p.marseille@fsspx.fr

Tél. école : 04 91 88 03 42

- en semaine : 7h15 messe basse
- le mardi en période scolaire : 11h30
- le vendredi en période scolaire : 11h15

Chapelet tous les jours à 18h30

Le 1^{er} Vendredi du mois Adoration de 20h45 à 23h15

Chorale de St Pie X : répétition le mercredi à 20h

AIX-EN-PROVENCE

Chapelle de l'Immaculée-Conception

11 bis, cours Gambetta - Tél : 04 91 87 00 50

- Dimanche : 9h00 messe basse
10h30 messe chantée
- Mercredi : 18h30 messe basse
- 1^{er} Vendredi du mois messe à 18h30
- 1^{er} Samedi du mois messe à 11h00

Catéchisme pour adultes le mercredi à 19h30

Cours de doctrine pour adultes le jeudi à 19h00

Catéchisme pour les enfants le mercredi après-midi

CARNOUX-EN-PROVENCE

Oratoire Saint-Marcel

Immeuble Le Panorama - Avenue du Mail

- Dimanche : 8h30 messe basse

ALLEINS

Chapelle des Pénitents Blancs

rue Frédéric Mistral

Messes : 1^{er}, 2^e et 4^e Dimanche du mois : 18h00

(Sauf en juillet et août : pas de messe.)